

**JE SUIS
JEUNE**

SAINT-HERBLAIN VILLE ACTIVE POUR SA JEUNESSE

les
Séjours
d'été 2026

5/17
ans



saint-herblain
La Ville

saint-herblain.fr





Le mot du Maire

Les vacances sont ce moment privilégié pour se fabriquer des souvenirs, nouer des amitiés et s'ouvrir au monde. Si le rythme scolaire s'interrompt, l'aventure ne fait que commencer !

Pour que chaque jeune Herblinois et Herblinoise puisse s'épanouir durant cette parenthèse estivale, la Ville a concocté un programme aussi éclectique qu'accessible.

Immersion à la ferme, bivouac sous les étoiles, défis en kayak, char à voile ou encore cani-rando... La diversité est au cœur de cette offre pour éveiller toutes les curiosités, des plus petits aux ados.

Bonnes vacances à toutes et à tous !

Bertrand Affilé
Maire de Saint-Herblain
Vice-président de Nantes Métropole



Contacts utiles

Direction de l'éducation (5-12 ans)

9 rue de Charente - 02 28 25 26 39
education@saint-herblain.fr
Mairie de Saint-Herblain
BP 50167 - 44802 Saint-Herblain cedex
Ouvert lundi, mercredi et vendredi
de 9h à 17h (en continu)
Mardi et jeudi de 9h à 13h
(accueil sur rendez-vous possible dès 8h)
espace-familles.saint-herblain.fr

Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (13-17 ans)

Le Carré des services publics
15 rue d'Arras - 02 28 25 22 60
inscriptions.djsas@saint-herblain.fr
Mairie de Saint-Herblain
DJSAS - BP 50167
2 rue de l'Hôtel de Ville
44802 Saint-Herblain cedex
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
espace-familles.saint-herblain.fr

Programme séjours d'été 2026

Hôtel de Ville de Saint-Herblain
02 28 25 20 00 - saint-herblain.fr
Directeur de publication :
Bertrand AFFILÉ, Maire
Coordination : Audrey GERBAUD,
responsable du Pôle projets et
supports de communication
Maquette : Charline PILLAUD
Photos : Freepik, Shutterstock
Impression : Offset 5
1 575 ex - Février 2026



Sommaire

Les séjours 5/6 ans (MS, GS)	4
Les séjours 7/9 ans (CP, CE1, CE2)	5
Les séjours 10/12 ans (CM1, CM2, 6 ^e)	8
Les séjours 13/17 ans (à partir de la 5 ^e)	12
Règlement à l'usage des familles	14
Les tarifs	16
Les modalités pratiques	16
La fiche de pré-inscription 5/12 ans	18
La fiche de pré-inscription 13/17 ans	19

L'équipe de direction des séjours 5/12 ans

Les séjours sont encadrés, pour la majorité, par les équipes qui travaillent toute l'année dans les accueils périscolaires et les accueils de loisirs de la Ville. Cela permet d'assurer une continuité éducative et d'apporter une garantie quant à la qualité de l'encadrement des enfants dans un cadre sécurisé. Cet été les directrices et directeurs de séjours seront :

Nina CHEVALIER

Responsable éducative au groupe scolaire Nelson Mandela

Gabriel DURAND

Animateur enfance au groupe scolaire Beauregard

Clément ELAIN

Responsable éducatif au groupe scolaire Grands Bois

Emmanuelle HURVOY

Responsable éducative au groupe scolaire Condorcet

Audrey LUCAS

Responsable éducative au groupe scolaire Crémeterrie

Marina PALINEDAGA

Animatrice enfance au groupe scolaire Jacqueline Auriol

Clara PLAINE

Chargée de coordination éducation à l'environnement, service Projets et Stratégie Éducative

Louna PORTEBOIS

Animatrice enfance au groupe scolaire Joli Mai

Anna VEYRAT

Animatrice enfance au groupe scolaire Renan-Bernardière

À noter : le programme des séjours est donné à titre indicatif. Les activités sont susceptibles de varier en fonction des contraintes météorologiques ou des imprévus en lien avec les prestataires.



La Ville de Saint-Herblain est soutenue financièrement par la CAF de Loire-Atlantique dans le cadre des séjours organisés sur le temps extrascolaire.



LE DROIT AUX LOISIRS POUR TOUS LES JEUNES

La Ville de Saint-Herblain accueille tous les enfants quels que soient leurs différences, leurs handicaps, ou leurs particularités.

À ce titre, elle s'engage à mettre en place un accueil adapté, dans la mesure de ses possibilités, pour chaque enfant, à travers un Protocole d'accueil individualisé (PAI séjours) en lien avec le projet du séjour, défini par les parents, l'enfant et l'équipe d'animation. Pour cela, une rencontre préalable avec la famille et/ou les personnes qui s'occupent de l'enfant est indispensable.

N'hésitez pas à signaler toute difficulté ou handicap de votre enfant lors de l'inscription. Vous serez mis en contact avec le service qui organise les séjours.

DES AIDES DE LA CAF POUR LES SÉJOURS

- Pour les 5-12 ans les séjours sont éligibles aux aides Pass'colo et Aide aux Vacances Enfants (AVE).
- Pour les 13-17 ans les séjours sont éligibles à l'Aide aux Vacances Enfants (AVE).

Un formulaire à compléter sera transmis par mail aux familles concernées uniquement. L'aide sera automatiquement déduite du montant de votre facture.

Pour obtenir plus d'informations sur votre éligibilité, consultez votre espace personnel sur le site de la CAF.

Séjours

5/6 ANS

5 ans révolus

Moyenne section
Grande section

Mon doudou part à la ferme

Du 6 au 10 juillet - 14 places (5 jours)

Du 13 au 17 juillet - 14 places (5 jours)

Cambron (44) - Domaine de la Ducherais
En chambre, pension complète

Plongez dans la vie du domaine de la Ducherais pour une semaine au rythme des animaux de la mini-ferme. Entre balades, rencontres et découvertes, vivez une expérience immersive au cœur de la nature.

Au programme : visite du moulin, rencontre avec les animaux de la ferme et de la mare, et bien d'autres activités pour éveiller vos sens et votre curiosité. Prêts pour l'aventure ? Enfilez vos bottes et rejoignez-nous pour un séjour doux, authentique et riche en découvertes !



Pré-inscriptions
jusqu'au dimanche
5 avril inclus

Mon doudou part à la mer

Du 17 au 21 août - 14 places (5 jours)

Sarzeau (56) - Centre « La Maison du Golfe »
En chambre, pension complète



Séjournes au cœur de « La Maison du Golfe », où l'air marin, la plage et l'authenticité du village de Saint-Jacques à Sarzeau vous attendent. Laissez-vous porter par le charme des lieux et l'appel de l'océan.

Devenez explorateurs le temps d'un séjour : partez à la découverte des étoiles au planétarium, puis embarquez avec le Capitaine Krank pour une visite du port, entre récits de bateaux, secrets de pêche et enjeux de la préservation de la biodiversité marine.

L'aventure continue avec des jeux et des veillées animés par notre équipe, pour des moments de complicité et de découvertes inoubliables.

Séjours

7/9 ANS

CP - CE1 - CE2

De la ferme à la nature

Du 6 au 10 juillet - 20 places (5 jours)

Du 13 au 17 juillet - 20 places (5 jours)

Cambron (44) - Domaine de la Ducherais
Sous tente, pension complète

Vous aimez jouer les explorateurs ? Ce séjour est fait pour vous. Vous découvrirez l'univers de la ferme (visite du moulin, potager...) et vivrez entourés d'animaux. Vous pourrez aussi vous amuser avec vos amis en profitant des grands espaces du domaine. L'équipe proposera des grands jeux, des activités manuelles, sans oublier les incontournables veillées.



À la découverte du bord de mer

Du 6 au 10 juillet - 18 places (5 jours)

Notre-Dame-de-Monts (85)
Sous tente, en camping, en bordure de plage

Une attestation de natation (test d'aisance aquatique) est demandée.

Préparez-vous à vivre de superbes aventures dans cette station balnéaire sur la côte Vendéenne. Entre un atelier à la découverte des vagues, une balade en bateau au cœur de l'océan et des moments de détente sur le remblai, ce séjour vous offrira de beaux souvenirs.

Vous pourrez aussi vous détendre sur le sable fin, profiter des baignades et des jeux de plage, participer à des animations et veillées créées spécialement pour vous.



7/9 ans

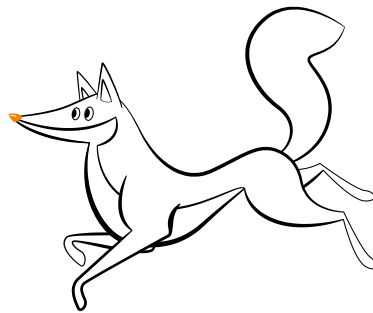
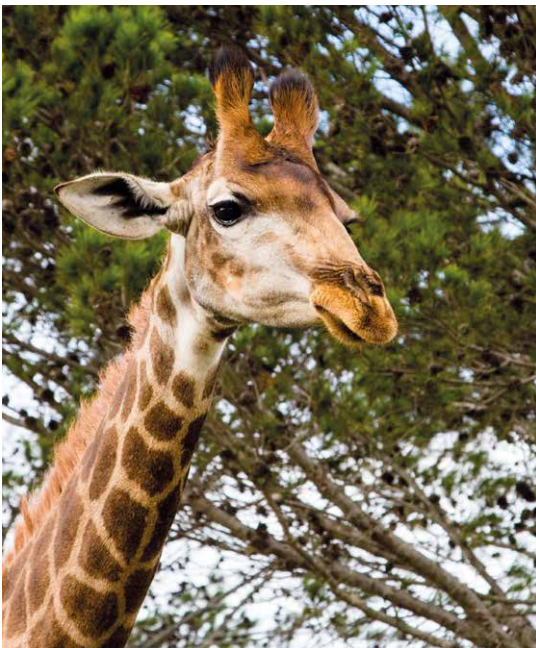
Sur les traces des animaux

Du 6 au 10 juillet - 18 places (5 jours)

La Flèche (72)

Sous tente, en camping

Votre séjour sera rempli de divertissement et d'aventure. Vous aurez l'occasion de vivre deux journées au parc zoologique de la Flèche à la découverte des animaux. Lors d'une journée, vous serez accompagnés d'un guide qui vous transmettra les secrets du lieu et des animaux qui y vivent. Vous pourrez aussi vous détendre à la base de loisirs du lac de la Monnerie, avec sa plage de sable fin, parfaite pour se reposer. Enfin, vous pourrez profiter de la piscine du camping et compter sur l'équipe d'animation qui vous organisera des jeux, des activités et des veillées pour que votre séjour soit incroyable.



Les petits trappeurs

Du 6 au 10 juillet - 18 places (5 jours)

Du 17 au 21 août - 18 places (5 jours)

Brûlon (72) - Base de loisirs « Fred Chouvier »

Sous tente



Certificat médical ou attestation sur l'honneur nécessaire pour la pratique des activités sportives.

Pendant votre séjour, vous vivrez des moments inoubliables. Au programme : des activités amusantes comme la manipulation de la sarbacane où vous apprendrez à viser avec précision, la cani-rando pour partir à l'aventure avec les chiens, ou encore le mountainboard pour vous amuser sur des terrains de glisse. Vous aurez aussi l'opportunité de profiter de temps de baignade et de farniente sur la plage de la base de loisirs. L'équipe d'animation vous guidera tout au long de ces activités pour que vous passiez un séjour exceptionnel.

7/9 ans



Les arts aux champs

Du 13 au 17 juillet - 18 places (5 jours)

**Saint-Lézin (49) - Domaine culturel
Sous tente**

Préparez-vous à vivre un été génial et rejoignez-nous pour un séjour super amusant. Des propositions au choix pour chaque enfant : ateliers musique pour devenir un vrai artiste, cirque dans le grand chapiteau pour vous amuser en équilibriste, bricolage pour laisser parler votre imagination et atelier cuisine où vous préparerez des plats avec des produits locaux. Un séjour plein d'activités artistiques, de découvertes et de bons moments à partager avec d'autres copains. En participant à ce séjour, vous deviendrez aussi un ambassadeur de la planète. Vous apprendrez des astuces pour protéger l'environnement dans la vie quotidienne, que ce soit en réduisant les déchets, en économisant l'eau ou en prenant soin du potager.



Aventure et fun

Du 13 au 17 juillet - 18 places (5 jours)

Du 20 au 24 juillet - 18 places (5 jours)

**La Rincerie (53) - Base de loisirs
Sous tente**

Cet été, préparez-vous à vivre un séjour rempli de défis et de fun. Au programme, des activités géniales comme l'escalade, où vous pourrez grimper et vous dépasser tout en apprenant à prendre confiance en vous. Vous pourrez aussi participer à une séance d'Optimist où vous pourrez exercer vos talents de navigateur. Et si vous aimez les jeux en plein air, vous adorerez le minigolf, un sport idéal pour s'amuser et exercer son adresse. Ce séjour est l'occasion de vous faire de nouveaux amis, de vivre des moments inoubliables et de vous amuser tout en apprenant de nouvelles choses.



Séjours

10/12 ANS
CM1, CM2, 6^e

L'éco-camp

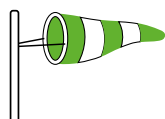
Du 6 au 10 juillet - 20 places (5 jours)

Saint-Lézin (49) - Domaine culturel
Sous tente



Venez vous amuser et exprimer votre créativité lors d'une semaine de vacances pleine de surprises où vous vivrez un séjour écolo et participatif.

Vous aurez le choix de faire votre propre programme. Vous pourrez choisir des activités telles que l'atelier musique pour éveiller votre talent d'artiste, l'atelier cirque pour devenir un vrai acrobate ou l'atelier cuisine où vous préparerez des spécialités de la région avec des produits locaux. C'est l'occasion parfaite pour vous initier à de nouvelles passions ou développer des compétences originales. En participant à ce séjour, vous deviendrez aussi un ambassadeur de la planète. Vous apprendrez des astuces pour protéger l'environnement dans votre vie quotidienne que ce soit en réduisant les déchets, en économisant l'eau en prenant soin du potager. Vous pourrez faire une réelle différence, même à la maison.



Cap sur l'aventure

Du 6 au 10 juillet - 20 places (5 jours)

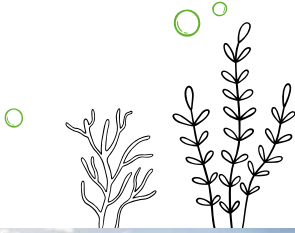
La Rincerie (53) - Base de loisirs
Sous tente

Une attestation de natation (test d'aisance aquatique) est demandée.

Venez tester vos limites avec la planche à voile sur l'étang et ressentir la liberté à chaque glisse. Pour encore plus de plaisir, montez à bord du funboat et défiez-vous sur l'eau. Le site, en plus de son espace de baignade et ses activités nautiques, offre bien d'autres possibilités. Vous pourrez aussi profiter des grands espaces du site pour vous balader à vélo. Entre sport, nature et fous rires, ce séjour s'annonce inoubliable. Alors, prêts à relever tous les défis ?



10/12 ans



Cap'Glisse NOUVEAU

Du 6 au 15 juillet - 20 places (10 jours)

Notre-Dame-de-Monts (85)
Sous tente, en camping

Certificat médical ou attestation sur l'honneur nécessaire pour la pratique des activités sportives et attestation de natation (test d'aisance aquatique).

Envie d'un séjour 100% sportif et fun ? Au programme : plusieurs sessions de catamaran pour maîtriser la glisse, ainsi qu'une découverte du paddle et une séance de kayak pour varier les plaisirs sur l'eau. Et pour un frisson supplémentaire, essayez le char à voile et filez à toute vitesse sur le sable !

Entre deux activités, profitez des paysages époustoufflants : détente sur la plage, balades en forêt... Sans oublier les veillées animées et les jeux sur le sable organisés par notre équipe pour clore chaque journée en beauté.

Prêts à vivre un été inoubliable ?



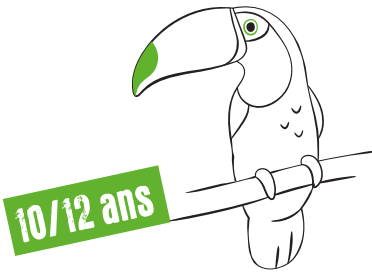
Sensations aquatiques

Du 13 au 17 juillet - 20 places (5 jours)

Notre-Dame-de-Monts (85)
Sous tente, en camping en bordure de plage

Une attestation de natation (test d'aisance aquatique) est demandée.

Venez défier la mer en kayak et filez sur les vagues en toute liberté pour des sensations garanties. Si vous préférez la vitesse, laissez-vous emporter par le char à voile et filez sur le sable à toute allure. Et pour un maximum de détente, profitez du cadre de votre séjour entre mer et forêt pour vous baigner, participer aux activités proposées par l'équipe d'animation et vous amuser. Entre sport, soleil, plage et bonne humeur, votre séjour sera incomparable et épique.



Zoologistes en herbe

Du 13 au 17 juillet - 20 places (5 jours)

La Flèche (72)

Sous tente, en camping

Amusement et aventure seront au programme de ce séjour. Vous aurez l'occasion de vivre deux journées au parc zoologique de la Flèche à la découverte des animaux. Lors d'une journée, vous serez accompagnés d'un guide qui vous transmettra les secrets du lieu. Vous pourrez découvrir des animaux fascinants et vivre des moments inoubliables. Détendez-vous à la base de loisirs du lac de la Monnerie, avec sa plage de sable fin, parfaite pour se relaxer. Enfin, vous pourrez profiter de la piscine du camping et compter sur l'équipe d'animation qui vous organisera des jeux, des activités et des veillées pour que votre séjour soit incroyable.



Excursion sauvage

Du 13 au 22 juillet - 20 places (10 jours)

Brûlon (72) - Base de loisirs « Fred Chouvier »

Sous tente

Certificat médical ou attestation sur l'honneur nécessaire pour la pratique des activités sportives et attestation de natation (test d'aisance aquatique).

Découvrez ce site verdoyant, bordé d'un étang aménagé et participez à de nombreux défis sportifs et ludiques : tir à l'arc, VTT, sports innovants et escalade sur paroi rocheuse.

Le temps fort du séjour sera la cani-rando avec des chiens nordiques, une expérience originale et inoubliable. Baignades, activités aquatiques ou manuelles, grands jeux, balades à la découverte de Brûlon et veillées au clair de lune rythmeront vos journées, sans oublier les moments de vie quotidienne partagés avec le groupe et l'équipe d'animation.

10/12 ans



Sensations fun

Du 10 au 14 août - 20 places (5 jours)

Brûlon (72) - Base de loisirs « Fred Chouvier »
Sous tente

Certificat médical ou attestation sur l'honneur nécessaire pour la pratique des activités sportives et attestation de natation (test d'aisance aquatique).

Pendant votre séjour, vous vivrez des moments mémorables grâce à des activités autour de sports innovants, conçus pour renforcer votre esprit coopératif. Vous ferez le plein de sensations lors de séances de VTT, en dévalant les pentes tout en admirant les paysages. Les amateurs d'eau pourront également profiter de baignades et s'initier au paddle. Enfin, pour une aventure encore plus sauvage et originale, vous partirez en cani-rando, une expérience unique en compagnie de chiens.



Aventures en bord de mer

Du 17 au 21 août - 20 places (5 jours)

Sarzeau (56) - Centre « La Maison du Golfe »
En camping, sous tente

Au cœur de la presqu'île de Rhuys, vous passerez votre semaine dans le parc de « La Maison du Golfe », à seulement 800 mètres de la grande plage et à proximité du charmant port de pêche de Sarzeau. Pendant votre séjour, vous vivrez des aventures inoubliables entre histoire et sciences avec au programme : une initiation à la navigation, un temps de découverte du mode de vie des astronautes partis en missions spatiales ainsi que leurs outils de travail et la visite du château de Suscinio. Pour rendre votre séjour encore plus divertissant, l'équipe d'animation vous proposera des jeux et des veillées pleines de surprises.

À vous de jouer !



Séjours

13/17 ANS

de la 5^e à la Terminale
ou équivalent

Pré-inscriptions
jusqu'au dimanche
5 avril inclus



Information

Pour les séjours 13-17 ans, la Ville de Saint-Herblain fait appel à un prestataire agréé Jeunesse et Sports, spécialisé dans l'organisation de séjours.

Vous pourrez retrouver l'intégralité des informations (destination et descriptif des séjours) via l'Espace familles et sur le site saint-herblain.fr, jusqu'au dimanche 5 avril.

Activités proposées

Chaque jour, vous pratiquerez une activité sportive ou culturelle. La journée sera rythmée par la découverte des environs, des activités de plein air entre aventure et évasion, des activités manuelles, des visites culturelles. Des baignades compléteront ce programme pour l'ensemble des séjours.

Des veillées seront également organisées pour terminer la journée en beauté !

Le site d'accueil

Les jeunes Herblinoises et Herblinois rejoindront leur site d'accueil où ils retrouveront d'autres groupes de jeune de la région. Le lieu d'hébergement est composé de chambre sous tente pour dormir et pour déposer ses affaires. L'hébergement dispose de toutes les commodités et d'espaces d'activités sur place et à proximité.

Transport

Les départs des 3 séjours se feront en mini-bus au départ de Saint-Herblain. Le lieu exact du rendez-vous vous sera communiqué ultérieurement.

Séjour kayak à la ferme de la Gandonnière

Teloché (72) - 7 jours

Séjour 1

Du dimanche 19 au dimanche 26 juillet

Séjour 2

Du dimanche 2 au dimanche 9 août

Escapade en vélo à Bois-de-Céné Challans (85) - 7 jours

Séjour 3

Du dimanche 26 juillet au dimanche 2 août

Séjour astronomie au Jardin de la Bardonnière

Challans (85) - 7 jours

Séjour 4

Du dimanche 9 au dimanche 16 août

Description des activités page ci-contre

À noter

Test de natation obligatoire pour les activités nautiques (PAN)

Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoire

Séjour kayak à la ferme de la Gandonnière **NOUVEAU**

Teloché (72) – 7 jours

16 places

Ferme de la Gandonnière

Séjour 1 : du 19 au 26 juillet

Séjour 2 : du 2 au 9 août



Pagaie en main vous partirez à la découverte du canoé-kayak, un sport nautique par excellence sur la base de loisirs de la Gandonnière. Grâce à trois séances adaptées à tous les niveaux, vous pourrez progresser à votre rythme : initiation, balade à la découverte de la Sarthe, jeux d'adresse, bivouac selon les envies. Vous aurez également la possibilité de pratiquer des activités manuelles, sportives ou de détente en autonomie, en utilisant les trois salles dédiées (atelier bois, jeux de société et activités manuelles) et lieux dédiés sur le centre avec deux grands champs propices à la construction de cabanes. La plage de Villevêque présente à proximité vous permettra de vous baigner, de jouer à des jeux ou de bronzer.

Si vous avez envie de participer à toutes ces activités, n'hésitez pas à vous inscrire.

Escapade en vélo à Bois-de-Céné **NOUVEAU**

Challans (85) - 7 jours

16 places

Base de loisirs de la Bardonnière

Séjour 3 : du 26 juillet au 2 août

Trois boucles à vélo sont prévues durant ce séjour, dont une sur deux jours avec un bivouac adapté au niveau de pratique. Explorez les magnifiques paysages de la Vendée et profitez-en pour faire des activités de découverte, sportives et de détente (observatoire de cigognes, production de sel...). Bénéficiez de la baignade et du farniente, que ce soit à la base nautique de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu ou à la plage de Fromentine. Un espace pour des jeux collectifs et grands jeux, ainsi qu'un espace pour fabriquer des cabanes sont présents. Pendant certaines soirées ou après-midis, vous pourrez assister à des spectacles sur la ville de Challans. Vous êtes curieux et vous aimez faire du sport ? Inscrivez-vous vite à ce séjour.

Séjour astronomie au Jardin de la Bardonnière **NOUVEAU**

Challans (85) - 7 jours

16 places

Base de loisirs de la Bardonnière

Séjour 4 : du 9 au 16 août

Vous rêvez de découvrir les étoiles et les planètes ? Ce séjour vous propose trois séances d'astronomie à la belle étoile, vous pourrez y observer l'immensité de la Voie lactée (éclipse solaire partielle le 12 août). Des sorties à la plage de Fromentine pour se baigner et contempler le coucher de soleil à la fin de la journée seront proposées. Des veillées seront organisées pour partager des contes et légendes sur les étoiles. Si vous le souhaitez, il sera possible de passer la nuit à la belle étoile. Des activités manuelles, des jeux sportifs ou de détente seront aussi possibles dans des espaces dédiés. Envie de découvrir le monde mystérieux des étoiles et des planètes ? Envie de partir à la découverte de l'espace ? Ce séjour est fait pour vous.

Le règlement
est disponible sur
saint-herblain.fr
dans la rubrique
« Services et
démarches »

Extrait du règlement à l'usage des familles

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - 1 / modalités d'inscription

Pour toute inscription d'un mineur aux activités proposées par la Ville de Saint-Herblain, une fiche d'inscription doit être remplie et signée par les parents ou les responsables légaux. Cette fiche comporte notamment :

- des renseignements d'ordre général ;
- des renseignements sanitaires (allergies alimentaires ou médicamenteuses, vaccins, traitements...),
- une autorisation permettant à l'organisateur de l'activité de diriger le mineur vers les services compétents, dès lors que son état de santé le justifierait. En cas de refus du responsable légal, l'inscription du mineur ne pourrait être prise en compte,
- l'inscription aux activités,
- une autorisation de sortie,
- une autorisation de photographe et filmer le mineur à l'occasion des activités, de diffuser les vidéos et/ou images où le mineur apparaît, à titre gracieux, pour une utilisation ne présentant pas un caractère commercial. Cette diffusion pourra se faire sur tout support de communication de la Ville de Saint-Herblain (site Internet, plaquette, journal, affiche...). Il est entendu que ces images et leurs utilisations ne seront ni déformées, ni détournées à des fins portant atteinte à l'intégrité morale et/ou physique du mineur.

Concernant les enfants dont l'état de santé nécessite une attention particulière (allergies, maladie chronique...), un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) doit être mis en place (document à remettre avec l'inscription au séjour).

Avant toute inscription, vous devez constituer ou mettre à jour votre dossier famille pour 2025-2026. Les familles sont invitées à être à jour de tout paiement avant toute nouvelle inscription aux services et activités proposés par la Ville.

Pour les activités proposées par la Direction des Jeunesses, des Sports et de l'action Socioculturelle (offres de loisirs 14-17 ans et sports ados), une simple autorisation parentale est demandée aux familles.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription doit être signalée au service concerné.

L'inscription des familles aux activités proposées par les différentes directions de la Ville est conditionnée au règlement des impayés des différentes activités proposées. Les conditions de l'apurement des impayés seront déterminées après échanges entre les services de la Ville et le Centre des finances publiques de Saint-Herblain.

Article 1 - 2 / tarification

La tarification des activités de la Ville de Saint-Herblain s'appuie sur le quotient familial, entraînant ainsi une différenciation des tarifs, selon les revenus du foyer et la composition familiale.

Les tarifs sont fixés et votés annuellement par délibération du Conseil municipal de la Ville de Saint-Herblain.

Article 1 - 3 / paiement

Les moyens de paiement possibles sont :

1. Paiement en ligne, via l'Espace familles
Accessible 24h/24 et sécurisé, il facilite vos démarches et vous permet de régler avec votre carte bancaire via internet.
2. Paiement en espèces *
3. Paiement par chèque *
4. Paiement par chèques vacances *

*À déposer à la direction de l'éducation située au 9 rue de Charente à Saint-Herblain.

Article 1 - 4 / principes de laïcité et de neutralité

Dans le cadre des principes de laïcité et de neutralité du service public, il appartient au Maire de veiller à leur application dans le fonctionnement et l'organisation quotidiens des activités proposées.

Les équipes d'animation et d'encadrement ne sauraient manifester leurs convictions religieuses, politiques, philosophiques dans le cadre de ces activités et séjours, notamment par le port de tout signe ostentatoire tendant à faire du prosélytisme, à promouvoir une croyance de quelque nature que ce soit.

Au titre de la neutralité du service public, même si les usagers des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses, ceci doit se faire dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement, des impératifs de sécurité, de santé et d'hygiène.

La neutralité implique l'application des mêmes règles pour tous. Les usagers du service public ne peuvent exiger une adaptation du fonctionnement du service ou de l'équipement au prétexte de pratiques religieuses particulières.

Les locaux seront également dépourvus de tout objet tendant à promouvoir une croyance religieuse ou toute autre forme de prosélytisme.

Article 1 - 5 / attitude - comportement

Règles de vie

Pour toutes les activités, les équipes et/ou prestataires travaillent sur la base d'un projet pédagogique comprenant notamment des règles de vie collective à partager et respecter par l'ensemble des participants.

La participation aux activités de la Ville implique le respect des autres, du personnel, du matériel, des locaux et des véhicules de transport. Les propos injurieux ou déplacés, les actes de violence, le vol et tout comportement dangereux envers les personnes et les biens sont interdits et seront sanctionnés. Conformément à l'article R.3512-2 du Code de la Santé publique, il est interdit de fumer dans tous les locaux fermés et couverts accueillant du public ou constituant des lieux de travail, d'activité ou de réception.

Conformément à l'article L.3513-6 du Code de la Santé publique, il est également interdit de vapoter dans les établissements scolaires et les établissements destinés à l'accueil des mineurs ainsi que dans les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif.

La consommation d'alcool, ainsi que l'usage de produits illicites sont formellement interdits.

Sanction

En cas de non-respect de ces règles, des mesures spécifiques seront prises par le service concerné, en fonction du motif et de la gravité du manquement. Ces sanctions peuvent être :

- un rappel aux règles de vie collective ;
- une convocation des parents ou des responsables légaux pour relater les faits d'indiscipline ;
- l'exclusion temporaire ou définitive de l'activité concernée, voire de l'ensemble des activités proposées par la Ville de Saint-Herblain.

Article 1 - 6 / responsabilités du participant

Les participants sont, sur le temps des activités et des transports allers et retours, sous la responsabilité de la Ville.

La Ville ne saurait être tenue responsable des pertes, vols ou détériorations matérielles des affaires personnelles des participants, cette dernière n'ayant pas la qualité de « gardienne de la chose ». En l'occurrence, ces objets sont sous la responsabilité individuelle et exclusive des participants.

Les dommages volontaires occasionnés (vandalisme, dégradations volontaires, vols...) par un mineur inscrit aux activités relèvent de la responsabilité des parents ou des représentants légaux. En la circonstance, la Ville de Saint-Herblain se réserve le droit d'exclure l'auteur

de dommages volontaires de l'activité à laquelle il participe. Tous les frais consécutifs à des dégradations volontaires sont à la charge des parents ou des représentants légaux.

Les dommages involontaires occasionnés à un tiers en dehors des activités (bris de verre, vêtement déchiré...) relèvent de la responsabilité des parents ou des représentants légaux.

Article 1 - 7 / responsabilités de l'organisateur

Les activités proposées par la Ville de Saint-Herblain sont organisées en concertation et en collaboration avec divers prestataires et/ou organismes. Ces derniers sont responsables de leurs propres prestations selon les statuts qui régissent la législation nationale ou les conventions internationales. Le programme des activités a un caractère prévisionnel. Il pourra être modifié pour des raisons indépendantes de la Ville de Saint-Herblain, par exemple des défauts de financements ou un nombre insuffisant de participants.

Article 1 - 8 / assurances

Les participants sont couverts par la garantie Responsabilité Civile de la Ville dans l'hypothèse où le dommage qu'ils pourraient subir ou occasionner serait consécutif à une faute de la Ville (défaut de surveillance, défaut d'organisation...). S'ils venaient à se blesser de leur propre fait, ce sont les organismes sociaux et assurances individuelles dont ils dépendent qui seraient susceptibles d'intervenir. Toutefois le contrat souscrit par la Ville est susceptible d'intervenir en complément de règlement d'indemnités après intervention des organismes susmentionnés et plus particulièrement pour les frais de recherche, secours et rapatriement.

Si un participant occasionne volontairement ou involontairement un dommage à un tiers, c'est le contrat Responsabilité Civile des parents ou des représentants légaux qui serait actionné pour indemniser la victime.

Il est fortement conseillé aux parents ou aux représentants légaux de souscrire auprès de leurs assureurs personnels une garantie individuelle corporelle pour leur(s) enfant(s) [les contrats de type extrascolaire sont idoines en la circonstance] incluant la garantie rapatriement pour les séjours.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Article 2 - 1 / les séjours

Modalités de réservation

Les tarifs et les dates indiqués sont confirmés lors de la réservation.

Lors de l'attribution des places une priorité est donnée aux familles herblinoises. Les demandes des familles non herblinoises sont acceptées dans la mesure des places disponibles.

Paiement et annulation

Chaque réservation doit être accompagnée du règlement.

La Ville de Saint-Herblain se réserve le droit d'annuler l'inscription si le paiement n'est pas intégralement réglé :

- au plus tard le 1^{er} juin pour les séjours

Seuls les séjours annulés pour des raisons médicales sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de force majeure sur présentation de justificatifs et selon l'appréciation du service, sont remboursables, sous réserve que ces justificatifs nous parviennent au maximum dans les trois jours qui suivent le 1^{er} jour d'absence (le cachet de La Poste faisant foi).

Rapatriement

Rapatriement médical

En cas de rapatriement médical autorisé par le médecin, la prise en charge est assurée soit par les assurances individuelles du participant soit par celle de la Ville selon les circonstances.

Tout rapatriement demandé sans justification médicale par les parents ou les représentants légaux sera à leur charge.

Rapatriement disciplinaire

Tout comportement incompatible avec la vie en collectivité pourra entraîner l'exclusion de l'activité et de fait nécessiter un rapatriement qui sera à la charge des parents ou des représentants légaux. Si les parents ou les responsables légaux ne sont pas en capacité de recevoir leur enfant au moment du rapatriement, la Ville prendra auprès des autorités compétentes, les consignes pour assurer le placement du jeune.

En cas de renvoi de l'activité proposée, aucun remboursement de frais de ladite activité ne sera effectué.

Maladies-accidents-urgences

En cas d'urgence médicale survenant au cours d'une activité, la Ville de Saint-Herblain peut être amenée à régler au nom de l'usager certaines dépenses médicales, pharmaceutiques ou autres. Le remboursement de cette avance sera demandé au parent ou à son représentant légal.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 3 - 1 / loi informatique, fichiers et libertés

Il est rappelé aux parents ou responsables légaux la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès et de rectification aux données informatisées les concernant, dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 3 - 2 / litiges, compétence juridique

Tout litige concernant l'application du présent règlement, après épuisement des voies de recours amiables, sera porté devant la juridiction compétente.

Article 3 - 3 / modalités d'application du règlement

Les dispositions du présent règlement sont applicables à la date du caractère exécutoire de la délibération n°2024-145 du 07/10/2024. Le précédent règlement approuvé par délibération n°2019-037 du 29/03/2019 est abrogé à cette même date. Tout participant, par le fait de son inscription et de sa participation aux activités proposées par la Ville, implique l'acceptation du présent règlement.

Les renseignements et informations contenus dans la plaquette des activités sont donnés en vertu de la législation en vigueur et sous réserve de toute modification ultérieure. Sur ce point, ils n'ont pas de valeur contractuelle.

Le présent règlement est disponible à la consultation publique, sur le site de la Ville et l'Espace familles et un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux. Il est remis sur demande aux usagers.

Adopté le 07/10/2024 (délibération n°2024-145)

Tarifs des séjours

5/12 ans

La Ville de Saint-Herblain applique un tarif en fonction du quotient familial CAF (QF) pour le calcul de la participation des usagers à ses activités.

Le quotient familial CAF pris en compte est celui fourni à la direction de l'éducation pour l'année 2025/2026 et en vigueur au moment de l'établissement de la facture définitive du séjour (émise à l'issue du tirage au sort).

En l'absence de quotient familial, le tarif plafond est appliqué lors de la facturation. Si votre dossier n'est pas à jour, pensez à nous adresser votre quotient familial avec la fiche de pré-inscription page 18, ou contactez la direction de l'éducation au 02 28 25 26 39 pour faire calculer votre quotient familial. Le taux de participation pratiqué pour les familles (par jour et par enfant) est de 2,60 % du quotient familial.

Pour calculer le coût du séjour, vous pouvez vous rendre sur le simulateur de tarifs du site de la Ville (saint-herblain.fr/simulateur-de-tarifs) ou appliquer la formule suivante :

2,60 % X quotient familial X nombre de jours

Un tarif plafond est appliqué à tous les quotients supérieurs ou égaux à 2 500 (soit 65.02 €/jour). Pour les non-Herblinois, doublement du tarif et du plafond pour tous les séjours.

5 jours

EXEMPLES DE QUOTIENTS	€
80	10,4
300	39
500	65
650	84,5
1 000	130
1 500	195
Plafond 2 500	325.10

10 jours

EXEMPLES DE QUOTIENTS	€
80	20,8
300	78
500	130
650	169
1 000	260
1 500	390
Plafond 2 500	650.20

8 jours

EXEMPLES DE QUOTIENTS	€
350	72,80
500	104
750	156
1 000	208
Plafond 2 500	520.16

13/17 ans



Le coût d'un séjour est calculé sur la base du nombre de jours.

Pour un séjour en France, le calcul est le suivant :

Tarif du séjour = 2.60 % X quotient familial X nombre de jours

Le tarif d'une journée est plafonné à 65.02 €. Pour les non-Herblinois : doublement du tarif et du plafond.

Modalités pratiques

Pour les 5/17 ans



Si votre enfant a besoin de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), vous devrez obligatoirement fournir lors de son inscription la page administrative du PAI Ville. Sans ce document, l'enfant ne pourra pas être accueilli et l'inscription sera refusée. Le PAI de l'école n'est pas applicable dans les activités extrascolaires. Vous n'avez aucune démarche à engager si vous avez déjà fourni ce PAI pour l'année 2025/2026.

Avant toute pré-inscription, vous devez constituer ou mettre à jour votre dossier famille 2025-2026. Les familles sont invitées à être à jour de tout paiement avant toute nouvelle pré-inscription / inscription aux services et activités proposées par la Ville.

Pour créer votre dossier famille, vous pouvez : prendre rendez-vous avec les services de la Ville ou créer votre dossier en ligne via espace-familles.saint-herblain.fr

Pour préparer votre dossier en ligne, scannez les pièces ci-dessous (format jpeg, pdf...) à joindre via l'Espace familles.

Pièces à fournir :

- Votre livret de famille
 - Un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer...)
 - Une notification de la CAF en cours de validité lors de l'établissement de votre dossier (indiquant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial)
- Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, faites calculer votre quotient par les services municipaux, en contactant la direction de l'éducation ou la direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle.
- Complétez l'ensemble des informations de la ou des fiches enfants

Chaque année, vous devez mettre à jour votre dossier famille, directement via l'Espace familles, pour accéder aux activités de l'année scolaire suivante et pour donner votre consentement aux différentes autorisations nécessaires à l'accueil de l'enfant.

Modalités pratiques

(suite)



Pour les 5/12 ans

ATTRIBUTION DES PLACES ET CONFIRMATION D'INSCRIPTION AUX SÉJOURS

Merci d'indiquer le nom et prénom du ou des camarade-s avec le-s-quel-s votre enfant souhaite partir (deux maximum).

À noter : si vous choisissez deux séjours les noms doivent être identiques.

Un tirage au sort sera effectué le jeudi 9 avril 2026. Aucune attribution de place ne sera communiquée par téléphone.

Si vous êtes tiré au sort, un dossier d'inscription vous sera envoyé au plus tard le 20 avril 2026.

Pour les pré-inscriptions via l'Espace familles, le résultat du tirage au sort sera disponible au plus tard le 20 avril en consultant votre messagerie. Si votre enfant est retenu à un séjour, vous devrez alors poursuivre la procédure en ligne et fournir les documents demandés.

Vous devrez confirmer la participation de votre enfant au séjour en retournant à la direction de l'éducation, la confirmation d'inscription et les documents demandés au plus tard le 15 mai 2026. Tout dossier incomplet à cette date ne sera pas pris en compte. Pour toute inscription, non confirmée à la date du 15 mai 2026, le séjour de votre enfant pourra être annulé. La confirmation d'inscription à un séjour devra s'accompagner du règlement.

MODE DE PAIEMENT DES SÉJOURS

La totalité du prix du séjour devra être réglée au plus tard le **1^{er} juin 2026**.

- Le paiement en ligne via l'Espace familles est à privilégier.
- Chèques à l'ordre du Trésor public ou chèques vacances.
- Le règlement en espèces est possible à la direction de l'éducation (9 rue de Charente - Saint-Herblain).

Les CESU ne sont pas autorisés pour le règlement des séjours d'été.

Pour les 13/17 ans

LIMITE D'ÂGE

L'inscription est possible pour tous les jeunes de moins de 18 ans. Aucune inscription ne sera acceptée pour les jeunes âgés de 18 ans et plus au moment du séjour.

ATTRIBUTION DES PLACES ET CONFIRMATION D'INSCRIPTION AUX SÉJOURS

Le tirage au sort sera effectué début avril. Une confirmation de votre pré-inscription vous sera transmise via l'Espace familles. Une priorité, en cas de dépassement du nombre de places, sera donnée aux Herblinois et aux jeunes qui ne sont jamais partis sur les deux dernières années. L'inscription associée avec un camarade n'est pas possible. Il n'y a pas de confirmation de pré-inscription par téléphone. L'inscription ne deviendra définitive qu'à réception du règlement et des éventuelles pièces complémentaires demandées.

MODE DE PAIEMENT DES SÉJOURS

La confirmation d'inscription à un séjour devra s'accompagner du règlement avant le **1^{er} juin**.

Ce règlement pourra être effectué via l'Espace famille, par chèque bancaire, chèques vacances ou espèces à la direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (15 rue d'Arras - Saint-Herblain).

Pour toute autre précision, voir l'extrait du règlement p.14 et 15.

COMMENT SE PRÉ-INSCRIRE ?

Par courrier (uniquement pour les familles n'ayant pas la possibilité de réserver via l'Espace familles) :

Complétez la fiche de pré-inscription jointe p.18/19 (une par enfant avec deux souhaits de séjours possibles dans l'ordre de préférence) et la retourner soit par courrier à la direction de l'éducation, 9 rue de Charente à Saint-Herblain, pour les 5/12 ans, et à la direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle, 15 rue d'Arras à Saint-Herblain, pour les 13/17 ans, soit la déposer sur place.

En ligne via l'Espace familles :

1. **Connectez-vous sur** : espace-familles.saint-herblain.fr
2. **Sélectionnez l'enfant concerné**
3. **Choisissez le séjour désiré**

Lors de l'inscription, si vous êtes éligible aux aides de la CAF (AVE et/ou Pass'colo), un formulaire de consentement vous sera adressé afin de permettre à la Ville de mobiliser ces aides.

ANNULATION D'UN SÉJOUR

L'annulation d'un séjour est possible, sur demande écrite.

En cas de désistement :

- avant le 15 mai : le séjour est remboursé en totalité en cas de paiement de celui-ci, sans justificatif à fournir.
- entre le 15 mai et le 1^{er} juin : 50% du séjour sera facturé ou remboursé en cas de paiement total de celui-ci, sauf exceptions ci-dessous.
- après le 1^{er} juin : aucun remboursement n'est possible, sauf exceptions ci-dessous.

Un remboursement pourra être effectué pour raison médicale justifiée par un certificat ou en cas de force majeure selon l'appréciation des services de la Ville, sur présentation de justificatifs accompagnés d'une demande motivée, adressée à la Ville au plus tard 3 jours après le désistement (cachet de La Poste faisant foi).

En cas d'interruption du séjour pour cas de force majeure, un remboursement au prorata du nombre de jours non réalisés pourra être effectué.

En cas d'annulation d'un séjour à l'initiative de la Ville et/ou en cas de force majeure (événement climatique, crise sanitaire...), un remboursement est également possible.

INFORMATIONS FAMILLES

Au cours du mois de juin, un courrier sera adressé aux familles précisant la date et le lieu d'une réunion de présentation du séjour avec l'équipe d'animation. Un document d'information vous sera remis lors de cette réunion parents. Les enfants seront également conviés à cette rencontre.

Séjours enfant été 2026

Fiche de pré-inscription
5/12 ans (5 ans révolus)

Pré-inscription
jusqu'au 5 avril
inclus

Retour à la direction de l'éducation
BP 50167 - 44802 Saint-Herblain cedex
ou directement dans la boîte aux lettres
au 9 rue de Charente

ou pré-inscription via espace-familles.saint-herblain.fr
pour les familles ayant la possibilité

Séjour souhaité

Nom du séjour

.....
.....

Dates du séjour

.....
.....

Tranche d'âge

.....
.....

À noter : ces souhaits seront considérés comme des inscriptions dans la mesure des places disponibles.
Une confirmation de votre inscription retenue vous sera adressée par courrier ou via l'Espace familles.
Le dossier du séjour vous sera remis lors de la réunion parents (date et lieu communiqués aux familles en juin).

Nom de l'enfant Prénom

Niveau de classe Date de naissance

Nom du responsable légal de l'enfant

Rue

Code postal Ville Quartier

Tél Autre tél Mail

Allocataire CAF oui non Numéro CAF

À noter

Si votre enfant souhaite partir avec son frère, sa soeur ou un ami au sein du même séjour (2 maximum),
merci d'indiquer le nom et prénom du camarade avec lequel votre enfant souhaite partir.
Attention si vous choisissez deux séjours les noms doivent être identiques.

NOMS ET PRÉNOMS
DES CAMARADES

.....
.....

DATE ET SIGNATURE
DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Séjours jeunesse été 2026

Fiche de pré-inscription
13/17 ans

Pré-inscription
jusqu'au 5 avril
inclus

Retour à la direction des jeunesses, des sports
et de l'action socioculturelle
BP 50167- 44802 Saint-Herblain cedex
ou directement dans la boîte aux lettres
au Carré des services - 15 rue d'Arras

ou pré-inscription via espace-familles.saint-herblain.fr
pour les familles ayant la possibilité

EN JUILLET ET AOÛT

			1 ^{er} choix	2 nd choix
<input type="checkbox"/>	Séjour 1	Du dimanche 19 juillet au dimanche 26 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Séjour 2	Du dimanche 2 août au dimanche 9 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Séjour 3	Du dimanche 26 juillet au dimanche 2 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Séjour 4	Du dimanche 9 août au dimanche 16 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour tous les séjours, un test de natation pour activités nautiques
(PAN : Pratique Activité Nautique) devra obligatoirement être
fourni aux prestataires.

2 choix possibles maximum.

Renseignements famille

Nom

Prénom

Rue

Code postal

Ville

Tel

Mail

*Mail obligatoire pour être contacté rapidement
lors du traitement des inscriptions*

Renseignements enfant

Nom

Prénom

Né·e le

Âge

Niveau de classe

Allocataire CAF oui non

Numéro CAF

*Si non allocataire CAF, transmettre votre avis
d'imposition 2024 sur les revenus de 2023*

Cadre réservé à l'administration

DATE

DOSSIER COMPLET OUI NON

AR FAIT LE

DATE ET SIGNATURE
DU REPRÉSENTANT LÉGAL

